



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **Serenity Wealth Management SA**, rue du Tir-au-Canon 4, 1227 Carouge
2. Déclaration de faillite: 15.12.2014
3. Procédure: Faillite bancaire
4. Lieu de la faillite: Genève

5. **Remarques:** Liquidateur de la faillite: Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne. Les productions de créances doivent être adressées au liquidateur de la faillite.

Le formulaire de production des créances est disponible sous:
<https://www.finma.ch/f/sanktionen/insolvenz1/insolvenzen/Documents/forderungseingabe-f.pdf>

Les créances qui devraient être inscrites dans les livres de la banque doivent également être produites.

Les créanciers et les personnes qui ont des revendications à faire valoir sur des biens détenus par la débitrice sont priés de produire leurs créances ou revendications en mains du liquidateur de la faillite, dans le délai imparti, en y joignant les moyens de preuve y relatifs.

Les débiteurs de la faillie ainsi que les personnes qui détiennent des biens de la banque à titre de gage ou à quelque titre que ce soit ont l'obligation de les annoncer au liquidateur de la faillite dans le délai de production précité et de les mettre à disposition. Tout droit de préférence s'éteint si l'annonce ou la mise à disposition est omise de façon injustifiée.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (tél +41 (0)31 327 91 00, email: questions@finma.ch).

Pour les questions relatives à cette procédure, voir la publication sur le site: <http://www.finma.ch/f/sanktionen/insolvenz1/insolvenzen/Documents/konkurs-f.pdf>

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FINMA
3003 Berne

01896519



Dienstag - Mardi - Martedì, 23.12.2014, No 248, Jahrgang - année - anno: 132

Konkurse - Faillites - Fallimenti Konkurspublikation/Schuldenruf - Publication de faillite/appeal aux créanciers - Pubblicazione di fallimento/diffida ai creditori